



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 519-2018 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la subvention du ministère du Tourisme accordée pour la construction d'une nouvelle promenade et la réalisation d'aménagements récréotouristiques dans le cadre de la réalisation de la portion touristique du projet de protection et de réhabilitation du littoral de Percé;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 avril 2018;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 30 avril 2018.

**Gemma Vibert,
Greffière**

